

D'APRÈS LA LOI, UN BÂTIMENT DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT ACCESSIBLE À TOUS MAIS C'EST PAS OBLIGÉ.

En 2005, la France avait fait un grand pas en avant en adoptant une loi qui prévoit l'accessibilité à tous des transports et des bâtiments en 2015. Mais ces dernières années, sous la pression des lobbies, les attaques législatives se multiplient contre cette obligation d'accessibilité. La succession actuelle de nouvelles lois et d'amendements autorisant à déroger à ce principe vide la loi « Handicap » de son sens. L'APF dénonce aujourd'hui ce grave recul social et cette entrave à la liberté de circuler de tous. En signant la pétition : « Des bâtons dans les roues ! », changez les choses avec nous.

Signez la pétition sur www.desbatonsdanslesroues.org



POUR UNE SOCIÉTÉ ACCESSIBLE À TOUS

